

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2005

206X05

DEMANDE DE CLASSEMENT EN PISTE DFCI D'UNE PISTE FORESTIERE

Dans le cadre de la Défense de la Forêt Contre les Incendies, la commune des Pennes Mirabeau sollicite le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour que la piste forestière utilisée par les services de secours, et qui dessert les quartiers des Barnouins et de la Voilerie, bénéficie d'un classement en piste DFCI.

La bande de roulement étant en parfait état, et de par son orientation sud-ouest / nord-est, son classement permettrait sa mise aux normes et son entretien prioritaire par les forestiers sapeurs du Conseil Général. Cette mise aux normes permettrait de créer une Bande Débroussaillée de Sécurité qui s'opposerait alors au vent dominant qui vient du nord-ouest dans une zone forestière sensible qui est soumise aux risques subis qui viennent de l'Arbois.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ADOPTE le classement en DFCI de cette piste
- SOLLICITE l'intervention du Conseil Général pour son classement et pour sa mise aux normes

- SE PRONONCE comme suit :

POUR :32

CONTRE :0

ABSTENTION :0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 21 décembre 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

DOCTEUR J. COUPIER